



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 235 Novembre 2005 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

LA FAMILLE, UN DROIT POUR TOUS !

LA PAUVRETE NE FAIT PAS DE NOUS DE MAUVAIS PARENTS.



A partir de nos expériences et de notre vécu, nous faisons trop souvent le malheureux constat que nos enfants sont placés pour cause de pauvreté.

Nous aimons nos enfants, nous tentons de les élever au mieux et essayons de leur éviter les moments douloureux et difficiles que nous avons pu passer tout au long de notre histoire. Pourquoi alors nous retirer nos enfants et ce droit à vivre en famille auquel nous tenons tant ?

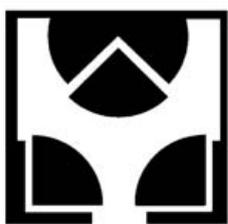
Plutôt que de nous juger sur nos soi-disant "non-capacités" et sur notre "passé à risques", qu'on nous aide pour que l'on puisse dessiner un meilleur avenir pour nos enfants. Travaillons en partenariat en nous donnant les moyens nécessaires à la réussite et à la construction de nos familles.

Muriel

EDITORIAL

N° 235

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 235
Novembre 2005

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur.

- **Andenne** 2/3
 - Encore un 17 octobre particulièrement engagé.
 - L'avis des participants
- **Namur** 4
 - Sur la dalle des droits de l'homme
 - Nous deux, Maman
- **Ciney-Marche-Bastogne** 5
 - Energie?
- **Nos droits** 6
 - Se chauffer moins cher...
 - Agenda des réunions «caves»
- **La page des enfants** 7
 - la violence... Non merci!
- **Namur** 8
 - Nous deux, Maman
- **Ça se passe-Petites nouvelles** 8

D'ANDENNE

ENCORE UN 17 OCTOBRE

Un colloque avec les travailleurs de l'Aide à la Jeunesse

LE COLLOQUE DU 17 OCTOBRE

En 1997, suite au Rapport Général sur la Pauvreté, une conférence interministérielle pour l'intégration sociale a adopté une proposition visant à examiner le décret relatif à l'Aide à la Jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver au maximum les liens familiaux.

Depuis lors des réunions mensuelles entre LST, ATD et des professionnels de l'Aide à la Jeunesse ont lieu dans le but d'analyser l'application du décret.

Ce groupe appelé " Agora " a rédigé un texte concernant le premier contact entre une famille et un service de l'Aide à la Jeunesse. Texte présenté lors d'un colloque en date du 17 octobre 2005.

Lors de cette journée, qui s'est déroulée au Botanique à Bruxelles, plus de 300 personnes étaient présentes, essentiellement des professionnels de l'Aide à la Jeunesse.

Différents participants du groupe " Agora " ont expliqué l'intérêt et l'originalité de travail du groupe et ont présenté le contenu de leurs échanges et réflexions. Les accents ont été mis sur le partenariat entre une famille et les professionnels de l'Aide à la Jeunesse. Comment la famille peut être partenaire de ce qui se décide et qui la regarde vraiment.

LES ELEMENTS FONDATEURS D'UN REEL PARTENARIAT

Le temps dont on a besoin essentiellement pour créer un partage et un dialogue

Il faut du temps pour créer la confiance et l'écoute qui permettront

d'entendre vraiment tout ce que la famille a construit comme lutte, comme champ d'avenir, comme solidarité. Du temps pour recevoir ce qu'elle veut dire de ses difficultés et même de ses échecs, de ses questions, de ses peurs, de ses analyses de la situation et de ses attentes ou de ses appels pour construire un avenir.

Il faut du temps, beaucoup de temps, surtout dans les premiers moments de contact ou d'entretien.

Le respect et la transparence dans la relation

Pour construire la confiance, il faut que la relation s'inscrive dans le respect et la transparence. Il faut que les professionnels puissent reconnaître les compétences et les capacités du jeune et de la famille.

Dès lors, ils informent ce partenaire de tout ce qui concerne le service, les chances et les risques, mais aussi de tout ce qui concerne l'élaboration de l'aide ou de l'inquiétude qui a occasionné la convocation.

Ils veillent à rassurer la famille et à dédramatiser la situation. L'inquiétude est suffisante, il faut vraiment permettre à la famille de s'impliquer le plus possible.

C'est clair que le professionnel et la famille n'ont pas le même poids dans le partenariat. C'est clair aussi que les risques encourus ne sont pas les mêmes pour les deux partenaires.

Il convient donc de donner l'attention qui permettra à la famille, au-delà de la peur, au-delà des souffrances, au-delà du mépris et de la honte, de savoir quelle est un partenaire pris au sérieux et entendu.

Il faudra dès lors qu'elle soit impliquée dans toutes les démarches d'investigation ou d'aide, et jamais ne

rien entreprendre sans un accord compris.

Il faudra aussi permettre le désaccord ou l'incompréhension. Ce n'est pas parce que nous donnons un avis qui n'est pas conforme avec ce qui est attendu ou proposé que nous refusons le dialogue, au contraire.

L'écrit qui constitue une trace, une preuve fondamentale dans l'histoire de la famille

Les familles les plus pauvres savent l'importance de ce qu'on écrit. Même si on ne sait pas lire, on sait que ce qui reste, c'est ce qui est écrit. Les paroles s'envolent...

Les écrits peuvent être un solide moyen de savoir si l'écoute a vraiment fonctionné. Si le travailleur social nous lit ce qu'il a écrit après nous avoir rencontrés, nous saurons vraiment ce qu'il a entendu, et peut-être que nous pourrions apporter l'un ou l'autre ajout qui nous paraît important.

Le travail d'écriture est particulièrement utile pour aider la famille à affirmer sa pensée, à la structurer, à se réapproprier sa propre vie et son devenir.

Enfin, les écrits sont les traces que l'enfant pourra lire quand il fera le point, dans l'adolescence ou en sortant de l'aide à la jeunesse. Il faut qu'il puisse y lire tout l'engagement et le combat de la famille, au moins ce qu'elle disait et ce qu'elle pensait dans les moments les plus difficiles.

Nous nous sommes également répartis en ateliers et c'était l'occasion de rencontrer de nombreux professionnels de l'Aide à la Jeunesse.

PARTICULIEREMENT ENGAGE

Commémoration avec ATD de la journée mondiale du refus de la misère

En 1987, le 17 octobre, 300.000 personnes rassemblées lançaient un appel qui sera gravé dans le marbre du Trocadéro : " Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. "

C'est ce jour-là, le 17 octobre, qui est devenu Journée Mondiale du Refus de la Misère.

En ce même jour de l'année 2005, nous nous sommes rendus à la dalle devant le Parlement Européen à Bruxelles où est inscrit en 4 langues le même message.

Un certain nombre de personnes se sont réunies autour de cette dalle, symbole de cet appel à tous les hommes.

Des personnes vivant dans la pauvreté, des personnes qui s'associent à leur lutte, des associations, des professionnels de l'Aide à la Jeunesse également... De nombreux témoignages ont été lus, par des enfants notamment.

Des messages forts pour marquer l'importance de la lutte qui doit continuer.

L'AVIS DE PARTICIPANTS

M. : j'ai bien aimé cette journée. J'ai appris beaucoup de choses que je ne connaissais pas concernant le décret de l'aide à la jeunesse. Il y a des choses que je savais déjà aussi.

Je me suis rendue compte que l'accueil des familles était très important. Les autres contacts aussi.

Mais le premier accueil est la base parce que ce n'est pas toujours facile pour une famille d'aller dans un service de l'aide à la jeunesse.

Si la famille est bien accueillie, elle se sentira plus à l'aise. Si elle est mal accueillie, elle aura tendance à repartir.

J'espère qu'après ce colloque, il y aura des avancées pour les familles. On n'a pas entendu du négatif en tous cas. C'est à espérer que les politiciens aient entendu le message.

IL FAUT DU TEMPS POUR CREER LA CONFIANCE ET L'ECOUTE QUI PERMETTRONT D'ENTENDRE VRAIMENT TOUT CE QUE LA FAMILLE A CONSTRUIT COMME LUTTE, COMME CHAMP D'AVENIR, COMME SOLIDARITE



N. : je suppose qu'il y aura des retombées positives de ce colloque. L'entrée en matière était très bien. Cela a été présenté d'une façon très claire. C'était bien expliqué.

Il y a déjà eu des changements. Par exemple, certains services de l'aide à la jeunesse bénéficient de deux salles d'attente, ce qui permet à deux parents d'attendre dans une salle différente s'ils ne s'entendent pas.

Mais il faudrait qu'il y ait encore de nombreux changements dans la

pratique du décret. Le projet a été très bien défini par les différents intervenants.

Il faut que la démarche porte ses fruits et qu'elle continue.

Sur la dalle devant le Parlement européen fin de journée, j'ai trouvé ça très important. C'était fort émouvant et là on était en plein dans ce qui ne devrait plus exister. Il y a trop de misère. En tous cas c'était un moment très particulier.

Des militants

DE NAMUR

SUR LA DALLE DES DROITS DE L'HOMME

***Le combat
des familles pour garder la famille***

Au nom des Mouvements ATD-Quart-Monde et LST, nous témoignons d'un dialogue sur lequel nous avons travaillé avec l'Aide à la Jeunesse durant 7 ans déjà.

Le 17 octobre 2005, nous avons présenté le résultat actuel de ce travail devant 300 travailleurs de l'Aide à la

Jeunesse qui l'a accueilli avec intérêt.

Le combat des familles pour que les enfants ne soient

pas placés à cause de la misère qu'ils subissent mérite la mobilisation de tous les acteurs.

Il faut que les parents restent maîtres de tous les processus d'aide qui les concernent.

Nous savons trop combien la souffrance de ne pas être entendu et

compris aboutit à des décisions qui déchirent encore plus la famille.

Nous comptons sur les travailleurs pour qu'ils nous aident à être parents dans les choix qui sont les nôtres en s'associant à notre combat contre la misère.

Le décret de mars 91 ne doit pas être changé, il faut permettre qu'il soit mieux appliqué et que des moyens nécessaires soient assurés.

Stephanie
DEFAUX



Nous savons de quoi nous parlons

Le 17 octobre 2005, nous étions une cinquantaine de personnes au Parlement Européen à avoir rendu un hommage aux personnes qui sont décédées parce que trop pauvres pour pouvoir vivre dignement.

Des adultes et des enfants ont rappelé combien il faut être fort pour vivre avec trop peu de moyens finan-

ciers, sans logement, sans soins de santé et en plus de subir le mépris des autres.

Les plus pauvres savent de quoi ils parlent et ce qu'ils voudraient c'est que l'on tienne compte de leur avis, de leur pensée, de l'analyse de leur vécu.

C'est avec tout le monde (les plus pauvres et les autres) que l'on fera reculer la misère ici et ailleurs.

Mais pour cela, il faut faire le choix d'un monde plus juste, plus solidaire.

Andrée

DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

ENERGIE ?

Ce n'est plus le 25 du mois, mais le 15 ou le 20 qu'on commencera à se faire du souci pour les jours suivants.

Plus les années passent et plus l'énergie coûte cher. Nous les plus pauvres nous sommes amenés à devoir gérer avec plus de difficultés notre maigre revenu. Une fois encore, nous serons confrontés au choix difficile de savoir où l'on va placer nos priorités, pour payer nos charges, l'électricité, l'eau, les assurances diverses, les taxes, le téléphone, le loyer, le coût de l'école pour nos enfants, bref les dépenses habituelles de chaque mois. Sans oublier les divers soins de santé.

ETRE PLUS SOLIDAIRES

Va-t-on aussi nous sortir une carte budget chauffage ? Pour les uns c'est le gaz, pour d'autres le bois, ou encore le pétrole, le charbon. Pour les gens en appartement le chauffage central " mazout " le plus souvent. Il faudrait voir si les charges et les loyers ne vont pas eux aussi augmenter ? Il y a aussi l'électricité mais à quel prix! Pourquoi ne pas appliquer la TVA à 6% comme pour l'eau par exemple ?

Pendant ce temps il y a des gens qui s'enrichissent! Et sont bien bavards de leur solidarité. Je pense que ces grosses sociétés et nos gouvernants pourraient faire plus...Pourtant il y a assez de richesses sur cette terre pour tout le monde, assez de terre pour construire et loger tout le monde, et bien assez d'énergie pour tous.

Je dirais même que l'on pourrait faire vivre deux ou trois mondes comme le nôtre ! Il suffit de bien redistribuer les richesses et d'être plus solidaires.

ENERGIE : PRODUIT DE LUXE !

Et pourtant indispensable. Ces énergies qui sont des produits de grande consommation sont ceux qui augmentent le plus. Alors que le prix des TV, des appareils électroménagers, des voitures n'augmente pas.

Personnellement, pour mon chauffage, cela va faire +/- trois ans que j'ai un contrat mensuel avec mon fournisseur de mazout. Au début, ils m'ont prélevé 66 Euro tous les mois . J'ai pris du retard certains mois plus difficiles. Aujourd'hui ils me prélèvent 120 Euro par mois. Ils m'ont écrit que je devrais verser 150 Euro pour bien faire. Le but bien sûr est d'anticiper sur la facture future. En été vous payez des mensualités alors que vous ne consommez pas de mazout. Il faut savoir le faire. Moi je ne sais plus suivre ! J'envisage donc de remettre un poêle genre " brûle-tout " et de brûler tout ce qui se brûle, bois, charbon, pétrole et un chauffage d'appoint .

LES AIDES ?

A propos d'aide : les distributeurs sont réticents par rapport à la déduction directe de 17,35% parce qu'ils doivent avancer l'argent. Pour l'étalement, ils disent qu'ils ne sont pas obligés de procéder de la sorte, et que ce sera selon les revenus des gens ! Vont-ils consulter une banque des données pour repérer les futurs mauvais payeurs ? Je m'interroge. Je pense que la vraie aide doit s'inscrire dans le temps et venir du politique, des grosses sociétés pétrolières et de l'Europe, mais aussi des pays fournisseurs. Les pays qui en dépendent sont des vraies vaches à lait.

Les " chèques mazout " c'est du court terme. C'est toujours à recommencer. Et on a le sentiment d'être des mendiants par rapport à des

droits élémentaires. Nous devons prouver que nous le méritons.

On entend beaucoup parler pour le moment d'énergie alternative. Ca demande un investissement trop important pour mon portefeuille. Et me chauffer au bois, ça implique de couper le bois. Je le fais beaucoup plus difficilement depuis mon opération et mes problèmes de santé.

Les plus pauvres sont de nouveau les premiers touchés, et d'autres deviendront encore plus riches !..

Albert Harte

Recette de chauffage des années 60.

Papier et carton : Faites tremper le tout dans un bac d'eau et ajoutez quelques doses de colle à tapisser. Après quoi faites-en de grosses boulettes bien serrées et laissez sécher. Vous aurez de cette façon un bon combustible et qui dure pas mal de temps.



NOS DROITS

SE CHAUFFER MOINS CHER...

Les prix du pétrole et des carburants ont sensiblement augmenté ces derniers temps.

Deux mesures différentes existent pour réduire sa facture de chauffage. L'une est nouvelle : une réduction de 17,35 % de sa facture. L'autre n'est pas neuve : l'intervention du Fonds mazout.

LA REDUCTION DE SA FACTURE DE CHAUFFAGE

Pour toute commande de chauffage depuis le 1er octobre 2005, une réduction de 17,35 % est accordée d'office à tous les consommateurs (il s'agit de personnes physiques, et non d'institutions, d'entreprises ou de structures collectives).

Quiconque, propriétaire ou locataire, commande du mazout de chauffage pour son logement, bénéficie de cette réduction.

Dans les immeubles à appartement multiples où les commandes sont effectuées globalement (par le syndic ou le comité de gérance de l'immeuble, par les responsables des logements sociaux), la réduction accordée sera ventilée sur chacun des co-locataires.

Pour toute commande effectuée à partir du 1er octobre 2005 (une procédure particulière est prévue pour les commandes déjà effectuées entre le 1er juin et le 30 septembre 2005), la facture du fournisseur sera automatiquement réduite de 17,35 %.

Cette réduction sera accordée :

- pour autant que le prix du litre de mazout dépasse 0,50 Euro, TVA comprise,

- pour autant que le prix au litre obtenu après cette réduction ne soit pas inférieur à 0,50Euro.

Actuellement, le litre de mazout coûte environ 0,63 Euro. La réduction sera de $0,63 \times 17,35 \% = 0,1093$ Euro litre. Donc, le prix réellement payé sera de $0,63 - 0,1093 = 0,52$ Euro/litre. Tant que ce prix reste supérieur à 0,50 Euro, la réduction joue donc à plein. (1)

LE FONDS MAZOUT

Depuis quelques années, il est possible de demander une aide spécifique au chauffage auprès d'un CPAS. La Région wallonne finance un fonds chargé de prendre ces aides en charge.

Seules les personnes à faible revenu peuvent en bénéficier, ainsi que les personnes en médiation de dette ou en règlement collectif de dettes. Le mieux est de se renseigner auprès du CPAS pour voir si on rentre dans les conditions de revenus.

L'aide ne peut concerner que des livraisons de mazout (ou pétrole lampant et gaz propane en vrac) ayant lieu entre le 1er septembre

2005 et le 30 avril 2006. La demande doit être introduite au CPAS dans les 60 jours de cette livraison. Le CPAS prendra une décision dans les 30 jours et un recours est possible devant le tribunal.

Le bénéficiaire de l'intervention du fonds mazout peut évidemment bénéficier en plus de la réduction de 17,35 % sur la partie de la facture qu'il doit lui-même payer.

ET LES AUTRES TYPES DE CHAUFFAGE ?

Ni la réduction de 17,35 %, ni le Fonds mazout ne sont accessibles à ceux qui se chauffent au gaz de ville, avec des bombones de gaz butane ou propane, ou à l'électricité.

On annonce cependant pour début 2006 une réduction similaire pour ce qui concerne la facture de gaz de ville. Des mesures de même type pourraient également être prises si le prix du kilowatt venait à augmenter...

Pour plus d'informations : contacter le call center mis en place par le ministère : 02 / 336 69 99.

Philippe Versailles

(1) source : «En marche»

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
1 novembre (férié)
15 novembre 2005 à 20h00
29 novembre à 20h00

A CINEY-MARCHE

Le lundi :
24 octobre 2005 à 20h30
7 novembre à 20h30
21 novembre à 20h30

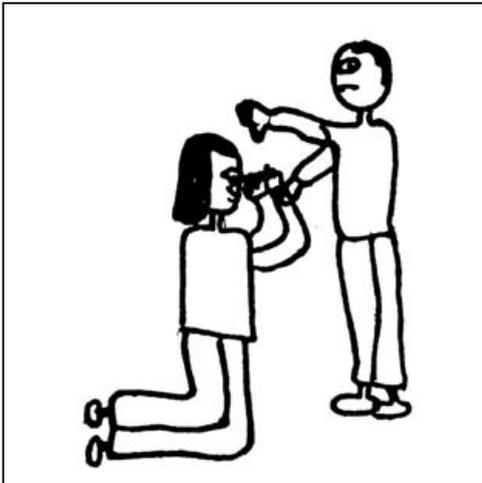
A ANDENNE

Le mardi :
25 octobre 2005 à 20h00
8 novembre à 20h00
22 novembre à 20h00

DES ENFANTS D'ANDENNE

LA VIOLENCE... NON MERCI !...

*Les enfants de la Bibliothèque de Rue
ont réfléchi sur le thème de la violence.
Nous vous faisons partager leurs réflexions ci-dessous...*



«Pas de coups... entre époux!»

Marjorie, 13 ans

" Plus de gens qui se battent ! "

Anthony, 17 ans

" Pas de fusil... Ca tue ! "

Grégory, 11 ans et Jordan, 9 ans

" On ne peut pas pousser ! "

Jason, 3 ans et Mélissa, 6 ans

**" Pas de cris, pas d'insultes.
S'écouter, se parler c'est mieux ! "**

Amandine, 13 ans

**" STOP à la drogue !
Surtout aux enfants. "**

Marie, 13 ans

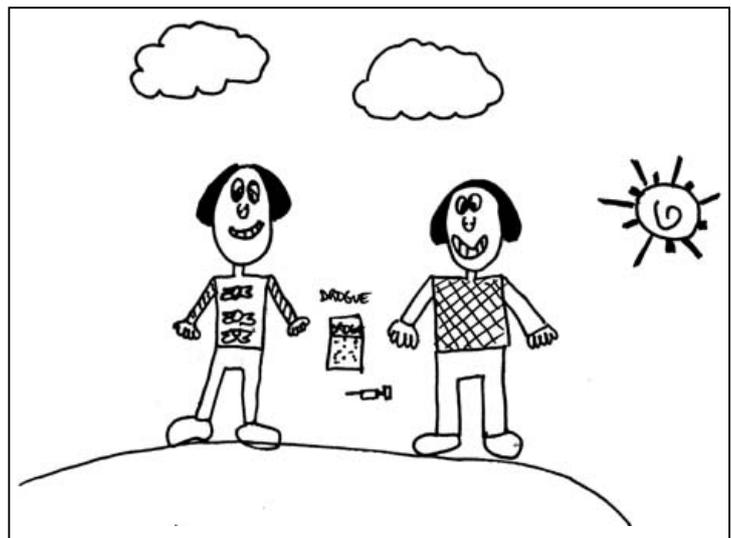
**"On ne vole pas de voitures
et de camions ! "**

Charlotte, 8 ans et Julien, 6 ans.

**" Il tue pour avoir des
bijoux.**

Voler et tuer, c'est mal ! "

Florian, 9 ans



**" On ne frappe pas les
gens ! "**

David, 9 ans

Les enfants de la BDR de Peu d'Eau.

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL
AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

NAMUR

NOUS DEUX, MAMAN, C'EST POUR L'ETERNITE.



Sur un panneau de bois, j'ai collé des photos anciennes des années 20 sur l'enfance de Maman, ses parents et sa grand-mère.

J'ai voulu parler de Maman. Et surtout de son enfance heureuse et épanouie. Pour moi, c'est

très sentimental. Je me souviens de toutes ces anecdotes que Maman me racontait sur son enfance avec ses parents et sa grand-mère et je voulais le représenter.

Marina.

PETITES NOUVELLES

A Andenne

NAISSANCES

Une petite Julie est née le 18 août chez Chantal Mievis et Serge Fivet. Nous leur souhaitons bon vent sur le chemin de la vie.

Un petit Eytan est né le 30 septembre 2005 chez Pascal Malherbe et Katia Cadet. Nous nous associons à leur joie.

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Albert, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Philippe, Stephanie et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Lutttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR
Tous dons de plus de 30,00 Euros sont
déductibles des impôts via
le compte suivant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91
Veuillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone
délégation de NAMUR -LUXEMBOURG
Pour **NAMUR** :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour **ANDENNE**:
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Lutttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE.
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET
Tél. : 083/61.10.85
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Lutttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 - 1460 Virginal
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

**N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Traitement des photos et impression :
IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de
la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture !